

Séance ordinaire du 26 février 2018

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le lundi vingt-six février deux mille dix-huit à seize heures trente, à la salle du comité, 795, boulevard Alphonse-Desjardins, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Clément Genest et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Est absent : le membre du comité exécutif Serge Côté.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Yves Després, directeur général adjoint – sécurité publique, Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, Marc-Antoine Trudel, directeur du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, secrétaire.

CE-2018-01-94

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 26 février 2018.

CE-2018-01-95

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 février 2018

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 20 février 2018.

CE-2018-01-96

Avis de motion du Règlement RVCE-2018-17-92 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement et présentation du projet de règlement
[Document d'aide à la décision INF-GEN-2018-001](#)

Le membre du comité exécutif Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RVCE-2018-17-92 modifiant le

Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur la rue Édouard-Perreault, l'avenue Albert-Rousseau, l'avenue Goulet, la rue Saint-Olivier et la rue des Chutes-de-la-Chaudière.

La greffière dépose et présente le Projet de règlement RVCE-2018-17-92 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement comme suit :

Afin d'harmoniser le stationnement dans le secteur de l'Hôtel-Dieu de Lévis, le stationnement en alternance sera implanté sur la rue Édouard-Perreault.

Afin de faciliter la circulation et augmenter la sécurité, le stationnement sera interdit en tout temps du côté nord de l'avenue Albert-Rousseau, de l'intersection de la route Lagueux jusqu'à la garderie la Salopette située au 711.

Étant donné l'étroitesse de l'avenue Goulet et afin de faciliter les déplacements, le stationnement sera interdit du côté sud sur toute l'avenue Goulet.

Étant donné l'étroitesse de la rue Saint-Olivier et afin de faciliter les déplacements, le stationnement sera interdit des deux côtés de la rue Saint-Olivier.

CE-2018-01-97

Avis de motion du Règlement RVCE-2018-17-93 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale et présentation du projet de règlement

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2018-001](#)

Le membre du comité exécutif Janet Jones donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RVCE-2018-17-93 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale.

Ce règlement a pour objet de régir le stationnement en période hivernale sur les rues Édouard-Perreault, Georges-Laliberté, Roch-Émile-Olivier et de l'Écluse.

La greffière dépose et présente le Projet de règlement RVCE-2018-17-93 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale comme suit :

Afin de faciliter le déneigement, il sera interdit de stationner des deux côtés de la rue Georges-Laliberté, du 1^{er} décembre au 15 mars.

Afin de faciliter le déneigement, il sera interdit de stationner du côté nord sur une partie de la rue Roch-Émile-Olivier, du 1^{er} décembre au 15 mars.

Afin de faciliter le déneigement, il sera interdit de stationner du côté nord et du côté extérieur du rond de virée sur la rue de l'Écluse du 1^{er} décembre au 15 mars.

CE-2018-01-99

Avis de motion Règlement RVCE-2018-17-95 modifiant le Règlement 100-86 concernant, le stationnement des véhicules et la sécurité publique dans les limites de l'ex-Ville de Saint-Romuald et présentation du projet de règlement

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2018-001](#)

Le membre du comité exécutif Brigitte Duchesneau donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RVCE-2018-17-95 modifiant le Règlement 100-86 concernant, le stationnement des véhicules et la sécurité publique dans les limites de l'ex-Ville de Saint-Romuald.

Ce règlement a pour objet de régir la vitesse sur les rues Sévigny et Lavoisier.

La greffière dépose et présente le Projet de règlement RVCE-2018-17-95 modifiant le Règlement 100-86 concernant, le stationnement des véhicules et la sécurité publique dans les limites de l'ex-Ville de Saint-Romuald comme suit :

Afin de sécuriser l'approche du parc Lavoisier, la vitesse sera diminuée à 30 km/h sur une partie de la rue Sévigny et sur toute la longueur de la rue Lavoisier.

CE-2018-02-00

Avis de motion du Règlement RVCE-2018-17-96 modifiant le Règlement V-832 concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites de la l'ex-Ville de Charny et présentation du projet de règlement

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2018-001](#)

Le membre du comité exécutif Janet Jones donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RVCE-2018-17-96 modifiant le Règlement V-832 concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites de la l'ex-Ville de Charny.

Ce règlement a pour objet de régir le stationnement municipal alternatif dans le stationnement de l'église situé au 3324, avenue des Églises.

La greffière dépose et présente le Projet de règlement RVCE-2018-17-96 modifiant le Règlement V-832 concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites de la l'ex-Ville de Charny comme suit :

Lors des opérations de déneigement, les citoyennes et les citoyens pourront stationner les véhicules sur le stationnement municipal alternatif situé au 3324, avenue des Églises entre 23 h et 7 h.

CE-2018-02-01

Avis de motion du Règlement RVCE-2018-17-97 modifiant le Règlement 221 concernant la circulation et le stationnement et présentation du projet de règlement

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2018-001](#)

Le membre du comité exécutif Janet Jones donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RVCE-2018-17-97 modifiant le

Règlement 221 concernant la circulation et le stationnement.

Ce règlement a pour objet de régir la vitesse sur une partie de la rue Germaine-Guèvremont.

La greffière dépose et présente le Projet de règlement RVCE-2018-17-97 modifiant le Règlement 221 concernant la circulation et le stationnement comme suit :

Afin de sécuriser l'approche du parc, la vitesse sera diminuée à 30 km/h sur une partie de la rue Germaine-Guèvremont.

CE-2018-02-02

Avis de motion du Règlement RVCE-2018-17-98 modifiant le Règlement 523-96 sur la circulation et le stationnement des véhicules de l'ex-Ville de Saint-Romuald et présentation du projet de règlement
[Document d'aide à la décision INF-GEN-2018-001](#)

Le membre du comité exécutif Brigitte Duchesneau donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RVCE-2018-17-98 modifiant le Règlement 523-96 sur la circulation et le stationnement des véhicules de l'ex-Ville de Saint-Romuald.

Ce règlement a pour objet d'interdire le stationnement de 23 h à 7 h dans le stationnement du parc du Rigolet située à l'extrémité de la rue Saint-Olivier.

La greffière dépose et présente le Projet de règlement RVCE-2018-17-98 modifiant le Règlement 523-96 sur la circulation et le stationnement des véhicules de l'ex-Ville de Saint-Romuald comme suit :

Étant donné l'étroitesse de rue Saint-Olivier et afin de faciliter les déplacements, le stationnement sera interdit des deux côtés de la rue Saint-Olivier.

Il sera désormais interdit de laisser un véhicule stationné dans les stationnements du parc du Rigolet situés à l'extrémité de la rue Saint-Olivier entre 23 h et 7 h.

CE-2018-02-03

Demande d'aide financière dans le cadre du *Programme Mobilisation – Diversité* du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
[Document d'aide à la décision DEV-2018-025](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de déposer une demande d'aide financière au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion dans le cadre du *Programme Mobilisation – Diversité*, et de mandater la Direction du développement économique et de la promotion pour déposer cette demande.

CE-2018-02-04

Politique d'approvisionnement et abrogation de la résolution CE-2018-01-83 « Politique en matière d'approvisionnement »
 Document d'aide à la décision APP-2018-028

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter la *Politique d'approvisionnement*, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision APP-2018-028.

Il est également résolu d'abroger la résolution CE-2018-01-83 « Politique en matière d'approvisionnement ».

CE-2018-02-05

Embauche temporaire d'une assistante-greffière à la Direction du greffe [Document d'aide à la décision GCH-2018-014](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'embaucher temporairement Me Anne Bernier au poste cadre contractuel d'assistante-greffière à la Direction du greffe, et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de travail à intervenir entre les parties.

CE-2018-02-06

Levée de la séance

La séance est levée à 17 h 20.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
